

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
38e séance
tenue le
jeudi 11 novembre 1999
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 38e SÉANCE

Président : M. NICULESCU (Roumanie)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT DURABLE ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- f) MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/54/SR.38
31 mars 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

En l'absence de M. Olhaye (Djibouti), M. Niculescu (Roumanie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT DURABLE ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

f) MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES (A/54/269, A/54/271; A/C.2/54/3)

1. M. RICUPERO (Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), se référant au rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/54/271), rappelle que l'Assemblée générale l'a désigné comme Secrétaire général de cette conférence et fait savoir qu'il a lui-même nommé Mme Anna Kajumulo, Secrétaire exécutive de la Conférence et Coordinatrice spéciale pour les pays les moins avancés.

2. Le processus de préparation de la Conférence a commencé le 20 juillet 1999 et s'est ouvert sur les premières consultations interorganisations organisées à cette fin par le Secrétaire du Comité administratif de coordination (CAC). La coopération interorganisations est en effet un élément essentiel du succès de la Conférence. Les consultations ont porté sur différentes questions liées aux ressources nécessaires, aux mesures à adopter pour garantir le succès des préparatifs et aux modalités de participation de la société civile au processus de préparation et sur différentes autres questions.

3. A l'occasion de la réunion du Groupe des Nations Unies pour le développement qui s'est tenue à New York, les organismes du système des Nations Unies ont confirmé leur volonté de participer activement aux préparatifs. La majeure partie d'entre eux ont désigné de hauts fonctionnaires pour coordonner la préparation de la troisième Conférence. Outre ce mécanisme de consultations, il a été créé un Forum consultatif composé de représentants des organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, de l'Union européenne, du Comité d'aide au développement en tant que représentant des donateurs, des pays les moins avancés, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé. Le Forum a pour objectif principal de favoriser le débat et les échanges de vues sur le cadre théorique des objectifs de la Conférence ainsi que sur les préparatifs intergouvernementaux. L'idée de créer ce Forum est venue de la reconnaissance des carences des processus de préparation de conférences antérieures pour ce qui est de la participation des différents agents intéressés.

4. Une note verbale a été adressée aux gouvernements des pays les moins avancés pour les informer du lancement du processus de préparation de la Conférence dans chaque pays. Des fonctionnaires de la CNUCED font actuellement une tournée des capitales desdits pays pour examiner avec les autorités compétentes et les partenaires locaux du développement, y compris les organismes des Nations Unies, les dispositions à prendre à cette fin.

5. Il a également été entamé des consultations avec les organisations non gouvernementales afin de définir le rôle et de promouvoir leur participation au

/...

processus préparatoire. Le Comité de liaison des ONG pour le développement auprès de l'Union européenne a accepté de présider le Forum des ONG à la troisième Conférence et, indépendamment de son réseau de membres, établira des contacts avec d'autres réseaux d'ONG d'autres régions du monde pour les amener à prendre une part active à ce processus et à la Conférence elle-même. L'on essaie aussi, tout particulièrement, de garantir une participation active de la société civile des pays les moins avancés. Parallèlement, l'on s'attache à éveiller l'intérêt des milieux d'affaires, et des réunions ont été tenues dans ce contexte avec la Chambre de commerce internationale et l'Organisation internationale des employeurs.

6. Outre les préparatifs menés au niveau national, il est prévu d'organiser trois réunions préparatoires d'experts pour les pays les moins avancés, une pour les pays anglophones d'Afrique, une seconde pour les pays francophones d'Afrique et d'Amérique et une autre pour les pays de l'Asie et du Pacifique. Le Gouvernement éthiopien a offert d'accueillir la réunion des pays anglophones d'Afrique. Il faut espérer que d'autres pays les moins avancés offriront d'accueillir les autres réunions. Toutes ces réunions sont organisées en étroite coordination avec les commissions régionales, les banques régionales de développement et les organisations intergouvernementales régionales.

7. La première réunion du Comité préparatoire intergouvernemental de la Conférence doit se tenir en septembre 2000. Les débats seront enrichis par les résultats des réunions préparatoires d'experts et des préparatifs menés au plan national et, sur cette base, le Comité élaborera le projet d'évaluation de la mise en oeuvre du programme d'action et le projet de politiques et de mesures à adopter aux échelons national et international pour promouvoir le développement durable des pays les moins avancés et leur intégration progressive à l'économie mondiale.

8. Lors des consultations interorganisations et de la première réunion du Forum consultatif, les participants ont appuyé l'adoption d'une approche participative à partir de la base. L'Union européenne, la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) se sont dits disposés à appuyer le processus de préparation au plan national et ont donné les instructions nécessaires à cette fin à leurs représentants sur le terrain. En outre, l'Union européenne a annoncé le versement d'une contribution de 80 000 écus au maximum pour faciliter les préparatifs nationaux dans chacun des pays les moins avancés. Il y a lieu de rendre hommage à l'Union européenne de son appui, et les partenaires pour le développement sont instamment engagés à verser des contributions financières pour s'acquitter du processus de préparation de la Conférence. Il importe de souligner à ce propos que lorsque la CNUCED a organisé sa dernière Conférence sur les pays les moins avancés, en 1990, les ressources dont elle disposait étaient presque deux fois plus élevées que celles sur lesquelles elle peut compter à ce stade.

9. L'ordre du jour de la Conférence est extrêmement large étant donné qu'il s'agit du développement socio-économique durable des pays les moins avancés. Malgré tout, il faudra, si l'on veut pouvoir progresser, identifier les priorités fondamentales étant donné qu'il serait inutile de vouloir régler en même temps tous les problèmes. Les ressources disponibles doivent être utilisées pour résoudre les problèmes les plus pressants. L'approche

participative à partir de la base, avec le concours de toutes les parties prenantes, donnera très certainement de bons résultats.

10. Il convient de rappeler qu'il s'agit d'une conférence non seulement de la CNUCED mais du système des Nations Unies au sens large et qu'il faut par conséquent compter sur la participation des institutions de Bretton Woods, des institutions spécialisées et de toutes les entités qui peuvent apporter une contribution. La Banque mondiale a confirmé qu'elle accorderait la plus haute priorité à cette conférence.

11. Il faut garantir que cette conférence se distingue des précédentes. L'approche du système des Nations Unies doit être novatrice car, bien qu'il se soit déjà tenu deux conférences de ce type, la situation des pays les moins avancés, hormis quelques rares exceptions, ne s'est guère améliorée. Les perspectives ne sont pas très encourageantes vu que, ces dernières années, certains pays qui ne faisaient pas partie de cette catégorie sont venus grossir les rangs des pays les moins avancés.

12. Par ailleurs, la plupart des pays plongés dans des conflits civils chroniques ou des pays où les actes de génocide ou les violations massives des droits de l'homme sont foison, appartiennent à cette catégorie. Beaucoup des pays les moins avancés vivent dans un état de guerre presque permanente et il existe une corrélation manifeste entre ces événements et le déclin économique. Tous ces pays doivent retenir l'attention de la communauté internationale. Il faut accroître l'assistance qui leur est fournie et la CNUCED est résolue à accorder la priorité aux problèmes auxquels ces pays sont confrontés. La dixième session de la CNUCED ne sera pas une manifestation indépendante de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés mais au contraire fera partie de ce processus.

13. Toutefois, il s'agit en l'occurrence de problèmes que la CNUCED, qui constitue uniquement un centre de coordination, ne peut pas régler à elle seule. Cela exigera un véritable réseau d'institutions et en particulier l'appui du PNUD, de la Banque mondiale et de l'Union européenne. Il ne s'agit pas seulement de mobiliser des ressources mais aussi d'une question de méthode. Il faut faire preuve de plus d'innovation et de pragmatisme pour poser les bases nécessaires à la réalisation des objectifs souhaités. M. Ricupero conclut en manifestant son intention de consacrer toute son attention et toute son énergie aux efforts tendant à faire en sorte que la troisième Conférence soit une réunion plus moderne, plus pragmatique et plus efficace que les précédentes.

14. M. TALBOT (Guyana), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, regrette que les objectifs ambitieux de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue en 1990, n'aient pas été atteints. Dans nombre de ces pays, la situation économique, sociale et humaine a même empiré. Cela est dû à différents facteurs, et en particulier à la mondialisation et aux conflits internes.

15. La plupart des pays les moins avancés ont continué, au prix de beaucoup de sacrifices, à exécuter des programmes de réforme et d'ajustement structurel. Dans certains d'entre eux, la démocratie s'est consolidée. Dans d'autres, les gouvernements et la société civile ont essayé de promouvoir le développement social et humain de la population et ont accordé une attention particulière aux

questions intéressant les femmes. En dépit de ces efforts, toutefois, les objectifs envisagés lors de la deuxième Conférence ne pourront être atteints que si les pays les moins avancés reçoivent une aide financière accrue. Bien que certains donateurs respectent toujours les objectifs fixés en matière d'assistance, nombreux sont ceux dont l'assistance est inférieure à celle que permettraient leurs moyens. En outre, il faudra mettre en oeuvre l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés pour atténuer les différences en matière de financement, ainsi que l'initiative tendant à faciliter l'accès aux marchés et à accorder l'entrée en franchise des produits des pays les moins avancés.

16. La responsabilité principale de leur propre développement incombe certes à ces pays, mais la communauté internationale doit les aider à le réaliser. Aussi le Groupe des 77 et de la Chine demande-t-il que des mesures efficaces soient élaborées et appliquées pour appuyer les pays les moins avancés dans tous les domaines et les aider à s'intégrer à l'économie mondiale dans le plein respect de leurs caractéristiques sociales et culturelles. En outre, la communauté internationale doit accorder la priorité à la consolidation de la paix dans les pays affectés par les conflits et dans ceux qui, sortis du conflit, ont entrepris des programmes de relèvement.

17. Le Groupe des 77 et de la Chine attend avec intérêt la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et accueille favorablement l'offre de l'Union européenne de l'accueillir. Il importe d'encourager les louables efforts déployés par la CNUCED, en sa qualité de secrétariat de la Conférence, pour faciliter la participation à ses préparatifs des gouvernements, des organismes des Nations Unies, des organisations internationales et non gouvernementales et du secteur privé.

18. Enfin, le Groupe des 77 et de la Chine tient à souligner que le secrétariat de la Conférence doit être doté de ressources suffisantes pour mener à bien sa tâche difficile. Il invite par conséquent le Secrétaire général de l'ONU à entreprendre les démarches nécessaires à cette fin.

19. M. KAARIAINEN (Finlande), parlant au nom de l'Union européenne et de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie, ainsi que de Chypre et de Malte, dit que le programme d'aide au développement de l'Union européenne accorde la priorité aux pays les moins avancés et qu'il a déjà été mis en place des mécanismes spéciaux pour satisfaire les besoins spécifiques de ces pays. L'Union européenne est résolue à collaborer avec les pays les moins avancés et les autres partenaires du développement pour faire en sorte que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés soit couronnée de succès.

20. Il importe de veiller à ce que la mondialisation et la libéralisation ne continuent pas à aggraver la marginalisation des pays les moins avancés mais constituent plutôt des éléments qui les aident à s'intégrer à l'économie mondiale et au système du commerce mondial. Comme cela exigera que les pays bénéficiaires, les pays donateurs et les organisations internationales coordonnent leurs politiques commerciales et leurs politiques de développement, l'Union européenne a proposé de formuler un programme de travail à cette fin.

21. Il importe au plus haut point que les intérêts et les besoins des pays les moins avancés soient reflétés dans l'ordre du jour des conférences qui examineront les questions liées au commerce mondial, spécialement la Conférence ministérielle de l'OMC et la dixième session de la CNUCED.

22. En ce qui concerne l'admission des pays les moins avancés à l'OMC, l'Union européenne demande l'élaboration d'une stratégie régionale afin d'accélérer le processus. L'Union européenne s'est déjà engagée à appliquer le régime d'entrée en franchise à presque tous les produits des pays les moins avancés d'ici à 2003. Mais, si certaines barrières commerciales sont démantelées et même si l'accès aux marchés est facilité, ces pays ne pourront réaliser le développement que s'ils mettent en oeuvre des politiques appropriées.

23. Nombre des pays les moins avancés n'ont pas pu attirer de capitaux car ils ne suivent pas de politiques macro-économiques adéquates et ne parviennent pas à surmonter leurs carences structurelles, en particulier dans le secteur financier. L'Union européenne est disposée à les aider à renforcer ce secteur et à formuler des politiques macro-économiques adéquates pour qu'ils puissent poser les bases du développement. Les réformes introduites dans lesdits pays doivent être viables sur les plans politique et social et elles ne pourront porter de fruits que si les pays bénéficiaires participent à leur formulation. Aussi convient-il que les pays les moins avancés participent aux préparatifs de la troisième Conférence.

24. L'un des principaux objectifs de la politique de développement de l'Union européenne est de promouvoir un environnement caractérisé par le respect des droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et les principes démocratiques, l'état de droit et la bonne gouvernance. La paix est étroitement liée au développement, comme en témoigne le fait que les sept pays qui n'ont enregistré aucune croissance du produit intérieur brut (PIB) entre 1990 et 1997 sont en proie à des conflits armés. L'Union européenne, qui alloue déjà la majeure partie du total de son aide publique au développement (APD) aux pays les moins avancés, appuie énergiquement l'objectif convenu consistant à consacrer 0,7 % du produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement et, dans le cadre de cet objectif, a affecté aux pays les moins avancés de 0,15 à 0,20 % du total.

25. M. AHMED (Bangladesh), après s'être associé à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait observer que la marginalisation des pays les moins avancés n'a pas cessé et que leur tendance au sous-développement n'a pas été inversée. Regrettablement, les objectifs du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés n'ont pas été atteints. La situation de ces pays ne s'est pas améliorée et, dans certains cas, elle a même empiré.

26. Bien que les pays les moins avancés se soient employés à mettre en oeuvre les réformes économiques et structurelles entreprises pendant les années 80, il n'ont enregistré entre 1990 et 1997 qu'un taux de croissance de 3,1 %, c'est-à-dire un taux bien inférieur à celui qui devrait être atteint pour pouvoir réduire la pauvreté. Ils n'ont guère progressé dans la diversification de leurs échanges et leur participation aux importations et aux exportations mondiales est très limitée.

27. Le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED a souligné que le pourcentage de l'aide publique au développement alloué aux pays les moins avancés ne cesse de diminuer alors même qu'ils continuent de ployer sous le fardeau de la dette. Le Conseil a insisté sur le fait que, si l'on veut encourager la croissance économique de ces pays, il faudra leur donner un plus large accès aux marchés et renforcer leurs capacités commerciales pour qu'ils puissent s'intégrer à l'économie mondiale. En outre, les objectifs convenus en matière d'aide publique au développement ne sont pas respectés. Bien au contraire, l'aide a diminué et les courants de capitaux privés, présentés comme une solution de rechange, ne suffisent pas à aider les pays les moins avancés.

28. Les pays les moins avancés consentent beaucoup de sacrifices pour s'acquitter de leurs obligations en matière de service de la dette et affectent à celui-ci des ressources qui pourraient être consacrées aux secteurs sociaux. En outre, leur participation aux échanges mondiaux a diminué, alors même qu'il est indispensable pour eux, si l'on veut qu'ils puissent accélérer leur développement, d'avoir plus largement accès aux marchés et d'accroître leurs exportations. Bien que ces pays soient au premier chef responsables de leur propre développement, la communauté internationale doit les aider à mettre en oeuvre le programme d'action élaboré en leur faveur. Le Bangladesh attend avec intérêt la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui doit se tenir en 2001. Les préparatifs des conférences qui la précéderont, par exemple la Conférence ministérielle de l'OMC et la dixième session de la CNUCED, devront prendre pleinement en considération la problématique du développement des pays les moins avancés.

29. M. AWESSO (Togo), après avoir souscrit entièrement à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait observer qu'à la veille du nouveau millénaire, les pays les moins avancés demeurent à la traîne. Cet état de choses transparaît dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés (A/54/269), qui indique que la plupart de ces pays n'ont pas assez progressé pour réaliser les objectifs du Programme d'action. Entre 1990 et 1997, par exemple, le taux annuel de croissance de ces pays dans leur ensemble n'a pas dépassé 3,1 %, tandis que le taux annuel moyen de croissance du produit intérieur brut (PIB) par habitant n'a été que de 0,5 %.

30. Les économies fragiles de ces pays ont eu à souffrir du poids des mesures d'austérité, du déclin continu de l'aide publique au développement (APD), de l'insupportable fardeau de la dette, de la chute effrénée des cours des produits de base ainsi que de la réduction de la production agricole causée par le mauvais temps. En outre, la mondialisation a encore plus aggravé leur situation socio-économique. Il est évident que les pays les moins avancés, dont la plupart sont des pays d'Afrique n'ont pas les capacités nécessaires pour surmonter les difficultés auxquelles ils se heurtent et qu'ils ont donc besoin de l'appui de la communauté internationale.

31. Le Togo, qui appartient à la catégorie des pays les moins avancés, traverse une période particulièrement difficile. Le gouvernement s'est récemment lancé à la recherche de ressources extérieures pour financer ses plans et ses programmes de développement. Avec l'appui du PNUD, il prépare deux conférences de bailleurs de fonds, l'une sur le secteur privé et l'autre sur l'élimination de

/...

la pauvreté. La délégation togolaise demande instamment à tous les partenaires du développement qu'ils contribuent au succès de ces deux conférences. Par ailleurs, elle réitère l'appel qu'elle a lancé lors du débat général à la communauté internationale pour que celle-ci reprenne sa coopération avec le Togo afin de promouvoir les droits de l'homme, le développement durable et l'élimination de la pauvreté dans le pays.

32. La délégation togolaise se félicite de la décision qu'a prise l'Assemblée générale de financer la participation de deux représentants de chacun des pays les moins avancés aux travaux du Comité préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et à la Conférence elle-même, qui constituera pour la communauté internationale une occasion d'adopter des mesures en vue de promouvoir le développement durable de ces pays.

33. Face à l'aggravation de la pauvreté dans le monde, la communauté internationale doit d'urgence fournir une assistance financière accrue aux pays les moins avancés, les aider à s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre du service de la dette et adopter des mesures pour faciliter leur accès aux marchés. La communauté internationale doit accorder une attention spéciale à la problématique du développement des pays les moins avancés pour que, peu à peu, ce concept ne devienne qu'un souvenir.

34. Mme PHONSEYA (République démocratique populaire lao), après avoir fait sienne la déclaration formulée par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que la Déclaration et le Programme d'action adoptés à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ont reflété la volonté politique et l'engagement de la communauté internationale de s'attaquer aux problèmes économiques et sociaux de ces pays. Ces derniers ont, au prix d'efforts considérables, réussi à améliorer leur situation économique, même si les objectifs du Programme d'action n'ont toujours pas été réalisés.

35. Les pays les moins avancés restent en marge de l'activité économique mondiale, l'aide publique au développement a considérablement diminué et le fardeau de la dette extérieure a pris des proportions alarmantes, en même temps que les investissements étrangers directs se sont contractés et que les exportations et les importations de ces pays ont diminué. Pour surmonter ces difficultés, les pays les moins avancés ont besoin de l'appui de la communauté internationale, et il importe que les pays développés honorent leur engagement de consacrer 0,7 % de leur PIB à l'aide au développement et que les créanciers étudient la possibilité de radier la dette extérieure de ces pays. La délégation lao attend avec intérêt les résultats de la Réunion ministérielle de l'OMC qui doit se tenir à Seattle avant la fin de l'année ainsi que de la dixième session de la CNUCED, qui doit avoir lieu à Bangkok en l'an 2000.

36. La République démocratique populaire lao, qui est un pays sans littoral qui est en outre au nombre des pays les moins avancés, n'a pas été épargnée par ces problèmes. Le gouvernement a déployé des efforts considérables pour mettre en oeuvre le Programme d'action de Paris en vue de pouvoir cesser de faire partie du groupe des pays les moins avancés d'ici à 2020. A cette fin, il a entrepris une politique de réformes économiques axée sur la mise en oeuvre de plusieurs programmes prioritaires, en particulier dans les domaines de la production vivrière, du développement rural, de l'élargissement des relations économiques

extérieures, de la mise en valeur des ressources humaines et des services. Ainsi, le taux de croissance du PIB a dépassé 6 % au cours des dix dernières années. Au cours des deux années écoulées, néanmoins, la crise financière asiatique a profondément secoué le pays, et le gouvernement a dû adopter des mesures de limitation des importations, de compression des dépenses budgétaires, etc., qui n'ont cependant pas affecté la stabilité et l'harmonie qui règnent dans le pays.

37. Il importe d'entreprendre sans tarder les préparatifs aux échelons national, régional et international de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se tiendra en 2001. Si l'on veut que la Conférence soit couronnée de succès, il faudra que toutes les parties prenantes participent activement au processus préparatoire : les pays les moins avancés, leurs partenaires du développement, le secteur privé et les organisations multilatérales compétentes, notamment le PNUD, la CNUCED, l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. La République démocratique populaire lao, pour sa part, fera tout ce qui est en son pouvoir pour que la Conférence soit fructueuse.

38. M. TOMSETH (Etats-Unis d'Amérique) est d'avis qu'il faut adopter une approche globale et intégrée pour faire face aux besoins fondamentaux des pays les moins avancés. Il est manifestement dans l'intérêt de la communauté internationale d'aider ces pays dans les efforts qu'ils déploient pour développer leurs économies et améliorer les conditions de vie de leurs populations et, à cette fin, il faut se concentrer sur les besoins fondamentaux des populations et tirer parti de l'expérience passée pour ne pas renouveler les erreurs commises. Il faut aussi avoir recours à des méthodes de nature à créer des conditions telles que les citoyens puissent prendre des initiatives politiques et économiques afin d'améliorer leurs conditions de vie. Pour cela, il faudra mener à bien deux tâches fondamentales.

39. En premier lieu, les pays en développement devront offrir à leurs citoyens des structures économiques et sociales stables de nature à favoriser le développement et il faudra pour cela aider ces pays à accroître les investissements sociaux, à améliorer la gouvernance et à consolider les institutions démocratiques. La lutte contre la corruption, par exemple au moyen de stratégies nationales constitue un pas louable dans cette direction.

40. En deuxième lieu, la clé de la croissance réside dans l'adoption de stratégies reflétant une vision globale des besoins de l'être humain. La croissance doit reposer sur une base large qui aide à accroître le revenu familial et à renforcer la sécurité alimentaire. Il faut également que les pouvoirs publics puissent compter sur des ressources suffisantes pour entretenir l'infrastructure dont a besoin une société stable dans les domaines de l'éducation, de la santé et des autres services sociaux. Dans ce contexte, les Etats-Unis collaborent avec les pays les moins avancés du monde entier pour améliorer les soins de santé grâce, entre autres, aux programmes de planification de la famille, de promotion de la survie des enfants et de prévention de l'infection par le VIH/SIDA.

41. L'élargissement et l'amélioration de l'éducation de base contribuent de différentes façons au développement durable en encourageant une croissance économique plus rapide et plus équitable, en réduisant la pauvreté et en

consolidant la démocratie et les libertés publiques. Il y a lieu de mettre l'accent sur l'éducation des filles et des femmes, élément indispensable si l'on veut qu'elles puissent contribuer à la production et à des activités génératrices de revenus.

42. La charge de la dette demeure une menace pour la croissance de nombre de pays les moins avancés. C'est pourquoi, indépendamment des engagements pris dans le cadre de l'initiative de Cologne, le Président Clinton a l'intention d'annuler la dette officielle bilatérale à l'égard des Etats-Unis des pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés. Les pays intéressés pourront consacrer les ressources ainsi dégagées à la mise en oeuvre de programmes visant à réduire la pauvreté et à satisfaire les besoins essentiels des populations. Il ne faut négliger aucun effort pour que les groupes les plus vulnérables ne soient pas marginalisés mais puissent au contraire avoir une part des avantages de la mondialisation et du progrès technologique. La CNUCED doit jouer un rôle important dans la définition d'une vision intégrée du développement et dans l'évolution devant mener à une économie mondiale porteuse de possibilités pour tous.

43. Dans un monde toujours plus interdépendant, la prospérité de chaque pays dépend du bien-être économique et social du monde entier. Le Gouvernement des Etats-Unis s'engage à collaborer avec les pays les moins avancés pour promouvoir la croissance économique, édifier des institutions démocratiques et offrir un avenir meilleur à leurs citoyens.

44. M. SHIHAB (Maldives) rappelle que, 30 ans après la création de la catégorie des pays les moins avancés, 18 ans après la tenue de la première Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et neuf ans après qu'a eu lieu la deuxième Conférence, un seul Etat a réussi à quitter ce groupe. Au cours de la décennie écoulée, le nombre des pays les moins avancés est passé de 42 à 48, tandis que la réduction continue de l'aide au développement et la marginalisation toujours plus grande de ces pays dans le commerce mondial ont encore aggravé la dégradation de la situation socio-économique de ce groupe de pays. Les Maldives espère que la troisième Conférence tirera parti de l'expérience acquise dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 afin que le nouveau programme qui sera élaboré apporte des avantages tangibles aux pays les moins avancés grâce à une alliance authentique entre ces derniers et leurs partenaires du développement.

45. Le Gouvernement des Maldives est préoccupé par la recommandation du Comité des politiques de développement tendant à ce que les Maldives ne soient plus considérées comme faisant partie des pays les moins avancés. Quitter prématurément ce groupe porterait préjudice aux Maldives dans la mesure où celles-ci n'auraient plus accès à un traitement préférentiel dans le domaine du commerce international et n'auraient plus accès au financement à des conditions de faveur et à l'aide extérieure dont dépendent l'économie et le développement social du pays. En un ou deux ans seulement, les Maldives devraient être réintégrées dans ce groupe et y occuperaient l'un des derniers rangs.

46. Il y a lieu de mentionner à ce propos qu'en réponse à une lettre adressée au Président du Conseil économique et social par le Président des Maldives, le Conseil a décidé de remettre l'examen du cas des Maldives jusqu'à ce que le Comité des politiques du développement ait achevé son étude de l'opportunité

d'appliquer comme critère dans ce domaine un indice de vulnérabilité. Ce processus touche à sa fin et la CNUCED, à la demande du Comité, se prépare à élaborer des "profils de vulnérabilité" des pays. Il s'agit là d'un élément positif à certains égards étant donné que l'on pourra ainsi revoir le cas des Maldives mais, d'un autre côté, le profil du pays devra reposer sur une évaluation exhaustive de la vulnérabilité économique, de la fragilité écologique, du coût que supposerait la sortie du groupe des pays les moins avancés et l'impact sur ces pays des tendances internationales, comme la libéralisation des échanges. En outre, la CNUCED a entrepris d'élaborer ces profils de vulnérabilité sans consulter les gouvernements ni les experts des pays dont il s'agit. Il est essentiel que lesdits profils soient élaborés en toute objectivité, mais aussi de manière transparente. De l'avis des Maldives, il est presque impossible que des experts étrangers n'ayant aucune connaissance directe des pays en question puissent tenir compte comme il convient, sans consulter les autorités locales, de toute la gamme de vulnérabilités auxquelles lesdits Etats sont confrontés.

47. Ce manque de communication a été à l'origine de la note élevée qui a été attribuée aux Maldives lors du dernier examen triennal de la catégorie des pays les moins avancés. La forte dépendance du pays à l'égard des importations dissimule la situation réelle de l'économie. Ainsi, et bien que le PIB par habitant soit élevé, la parité de pouvoir d'achat est comparable à celle de pays ayant un PIB très inférieur à la limite fixée pour les pays les moins avancés. Dans un rapport d'évaluation de la vulnérabilité et de la pauvreté élaboré par le Gouvernement des Maldives en coopération avec le PNUD, il apparaît que près de 22 % de la population survit avec moins de 1 dollar par jour et que 44 % d'entre elle a un revenu journalier qui ne dépasse que légèrement ce chiffre. Dans ce contexte, la parité du pouvoir d'achat aurait donné une image plus réaliste du développement économique du pays que le PIB par habitant, élément qui aurait pu être pris en considération s'il y avait eu des consultations entre le Comité des politiques du développement et le Gouvernement des Maldives.

48. Par ailleurs, l'exactitude des informations sur lesquelles ont été fondés les examens triennaux du Comité n'est pas sans susciter des doutes. S'il a été considéré lors de l'examen triennal que la ration calorique était élevée, il ressort du rapport d'évaluation de la vulnérabilité et de la pauvreté qu'a évoqué M. Shihab, que la situation nutritionnelle des Maldives est pire que celle de l'Afrique subsaharienne. L'économie des Maldives repose sur deux grandes activités : le tourisme et, dans une moindre mesure, la pêche. Les autres activités dépendent de ces deux secteurs, de sorte que toute déstabilisation de l'un d'eux produirait un effet de dominos sur tous les autres. A titre d'exemple de l'inexactitude des informations utilisées, l'on peut citer un document établi par la CNUCED où il est dit que le poisson, les olives et les agrumes sont les trois principaux produits d'exportation des Maldives. S'il est vrai que le pays exporte du poisson, il n'a jamais exporté d'agrumes.

49. Pour éviter de commettre une grave erreur, le Gouvernement des Maldives conseille au Comité et à la CNUCED de consulter les pays qu'il a été recommandé de faire sortir de la catégorie des pays les moins avancés et de faire de même à l'avenir avec les autres pays se trouvant dans la même situation. Si les responsables de l'évaluation des pays les moins avancés et de l'élaboration des

profils de vulnérabilité tiraient parti de l'expérience locale en consultant les pays intéressés, l'on pourrait éviter des controverses dans ce domaine.

50. M. DOGANI (République-Unie de Tanzanie), après avoir souscrit à la déclaration formulée par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que les problèmes de développement des pays les moins avancés occupent une place de choix au programme de travail de l'Organisation des Nations Unies depuis l'adoption de la Déclaration de Paris et du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, mais que très rares sont les progrès réalisés sur la voie de la solution de ces problèmes. A une époque marquée par la mondialisation de l'économie et la libéralisation du commerce, les pays les moins avancés se trouvent chaque jour plus marginalisés et les espoirs créés par les engagements pris pendant l'élaboration du Programme d'action se sont peu à peu évanouis.

51. L'aide publique au développement ne cesse de diminuer depuis 1995 et celle qui est accordée aux pays les moins avancés est tombée de 16 milliards de dollars en 1990 à 13,5 milliards de dollars en 1997. Pour les pays donateurs qui font partie du Comité d'aide au développement de l'OCDE, l'aide publique au développement est tombée de 0,33 % du produit national brut (PNB) global de ces pays en 1992 à 0,22 % en 1997, soit le niveau le plus bas depuis 1970, année pendant laquelle l'Organisation des Nations Unies a fixé comme objectif l'affectation de 0,7 % du PNB à l'aide publique au développement. Dans le même temps, les pays les moins avancés n'ont enregistré aucun afflux massif de capitaux privés. Les investissements privés dans les pays en développement ont certes augmenté, mais 1 % seulement des investissements étrangers directs sont allés vers les pays les moins avancés. Par ailleurs, la dette extérieure continue d'entraver les efforts de développement déployés par ces pays. Le service de la dette absorbe le tiers des recettes d'exportation et dépasse par conséquent la capacité de paiement de ces pays.

52. Il s'agit d'une bien triste situation, surtout si l'on considère que la capacité de ces pays de générer des recettes accrues au moyen de leurs exportations est affaiblie par la baisse des cours des produits primaires sur les marchés mondiaux, qui est intervenue au moment même où les pays les moins avancés avaient entrepris des programmes d'ajustement structurel qui exigeaient un apport considérable de ressources financières.

53. Du fait de cette situation, la croissance économique et la durabilité de l'expansion ont été compromises dans les pays les moins avancés. Aussi est-il indispensable pour la communauté internationale d'adopter des mesures concertées pour corriger cette tendance et l'inverser le plus tôt possible.

54. La délégation de la République-Unie de Tanzanie se félicite des différentes initiatives prises pour faire sortir les pays les moins avancés de l'ornière du sous-développement. L'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, et l'actualisation de cette initiative lors du Sommet du G-8 tenu à Cologne permettent d'espérer que le problème de la dette pourra être réglé, même s'il reste encore beaucoup à faire pour qu'un plus grand nombre de pays remplissant les conditions requises puissent bénéficier de l'Initiative.

55. La délégation tanzanienne considère que des mesures doivent être adoptées pour accroître la participation des pays les moins avancés aux marchés mondiaux

et éviter ainsi qu'ils ne soient de plus en plus marginalisés. A ce propos, elle attend avec impatience les résultats de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui doit se tenir en décembre 1999 ainsi que de la dixième session de la CNUCED qui aura lieu en l'an 2000.

56. L'Organisation des Nations Unies devra continuer de jouer un rôle important dans la coordination des activités de développement des pays en développement et surtout des pays les moins avancés. A ce propos, la délégation tanzanienne prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général concernant les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/54/271), car il faut espérer que celle-ci fournira l'occasion de faire le bilan de la mise en oeuvre des mesures adoptées par la communauté internationale pour appuyer ces pays pendant les années 90.

57. Mme OH YOUNG-JU (République de Corée) fait observer que le développement durable des pays les moins avancés du monde continue d'occuper une place prioritaire dans les efforts que déploie la communauté internationale pour promouvoir la croissance à long terme dans le monde entier. En dépit de l'amélioration générale qu'ont rendue possible les progrès économiques réalisés par les pays les moins avancés au cours des quelques dernières années, il n'est pas certain que cet élan se maintienne pour beaucoup d'entre eux au cours des dix prochaines années.

58. Les difficultés auxquelles sont confrontés les pays les moins avancés sont diverses et tiennent souvent à l'insuffisance de leurs capacités économiques et institutionnelles et de leurs ressources humaines. La vulnérabilité aux chocs extérieurs, l'instabilité politique et les catastrophes naturelles ne font qu'intensifier ces difficultés. La rapidité de la mondialisation accélère la marginalisation de certains des pays les moins avancés sur la scène économique mondiale et, fréquemment, ces pays n'ont pas les capacités nécessaires pour surmonter les problèmes liés à la mondialisation.

59. La délégation de la République de Corée considère que les principes de responsabilité partagée et d'association renforcée sur lesquels est fondé le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés demeurent ceux qu'il faut suivre pour résoudre les problèmes de ces pays. Il ne fait aucun doute que les pays les moins avancés doivent poursuivre leurs propres efforts du développement, particulièrement grâce à la mise en oeuvre de réformes macro-économiques structurelles - lesquelles ont souvent débouché sur une amélioration du bilan de l'activité économique - mais la communauté internationale ne peut éluder la responsabilité qui lui incombe d'intégrer ces pays à l'économie mondiale en appuyant les efforts déployés au plan national. A ce propos, la délégation de la République de Corée accueille avec satisfaction les différentes mesures adoptées à cette fin au plan international, et en particulier le plan d'action en faveur des pays les moins avancés approuvé en 1996 par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

60. Dans le souci d'émuler ces initiatives, le Gouvernement de la République de Corée examine la possibilité de mettre en place une version du Système généralisé de préférences en faveur des principaux produits d'exportation des pays les moins avancés. Il considère en outre qu'il faudra, à la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Seattle, adopter les mesures nécessaires en faveur des pays les moins avancés.

61. La délégation de la République de Corée tient à exprimer son appui à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui doit se tenir au premier semestre de 2001. Il faut espérer que l'on pourra, à la Conférence, faire un bilan positif des résultats obtenus pendant les années 90 et formuler des stratégies efficaces pour faire face aux problèmes auxquels sont confrontés les pays les moins avancés au cours des dix premières années du XXI^e siècle. Dans ce contexte, la délégation de la République de Corée considère que les préparatifs au niveau des pays seront un élément déterminant du succès de la troisième Conférence sur les pays les moins avancés.

62. M. KEBEDE (Ethiopie), après avoir appuyé la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que la communauté internationale a adopté en 1990 la Déclaration de Paris et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés en vue de relancer le développement de ces pays en général. Les engagements pris d'appuyer les efforts de développement de ces pays ont été réaffirmés lors de toutes les grandes conférences tenues pendant les années 90. La communauté internationale, et en particulier les pays développés, se sont engagés à fournir un appui substantiel aux pays les moins avancés dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en valeur leurs ressources humaines et assurer une croissance et un développement durables. Néanmoins, il est aujourd'hui établi que la mise en oeuvre du programme d'action n'a pas débouché sur les résultats attendus. La situation socio-économique des pays les moins avancés demeure précaire et les faiblesses structurelles qui caractérisent leurs économies n'ont pas été éliminées, ce qui nuit à leur compétitivité sur les marchés en cette période de mondialisation de l'économie.

63. Cette tendance inacceptable n'est pas imputable à un manque d'intérêt de la part des pays les moins avancés vu que la plupart d'entre eux ont entrepris un processus d'ajustement structurel et introduit de vastes réformes, souvent en association avec les institutions financières internationales et dans un cadre internationalement convenu. Toute évaluation objective de la situation montre que la faiblesse des pays les moins avancés est surtout due au fait que la communauté internationale ne s'est pas acquittée de ses engagements de fournir une aide publique au développement et d'apporter une solution efficace à la crise de la dette. L'assèchement des courants d'investissement et un régime commercial peu favorable ont également contribué à cette situation.

64. Au lieu de fournir aux pays les moins avancés un volume toujours accru de ressources extérieures et de tendre à réaliser les objectifs convenus en matière d'aide publique au développement, les donateurs ont réduit leur assistance, qui est tombée à son niveau le plus bas. Aussi la délégation éthiopienne engage-t-elle instamment les partenaires du développement qui n'ont pas encore honoré leurs engagements à accroître leur assistance afin d'atteindre l'objectif fixé en la matière et de faire en sorte que les pays les moins avancés aient ainsi une possibilité réelle de s'intégrer à l'économie mondiale.

65. La situation financière extérieure à laquelle sont confrontés les pays les moins avancés a considérablement empiré pendant les années 90 par suite de la charge représentée par la dette et le service de la dette. L'encours de la dette non seulement entrave les efforts de développement mais encore nuit à leur crédibilité et compromet ainsi la possibilité de mobiliser des apports de ressources extérieures. Si la dette n'est pas immédiatement annulée, les

perspectives de développement des pays les moins avancés continueront d'être sombres. A ce propos, la délégation éthiopienne appuie la neuvième Déclaration ministérielle des pays les moins avancés, dans laquelle ces derniers ont exhorté toutes les institutions et tous les pays créanciers à annuler immédiatement l'encours de la dette de ces pays.

66. La délégation éthiopienne considère que la libéralisation du commerce mondial dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce est un élément puissant de promotion du développement. Elle relève néanmoins avec une sérieuse préoccupation que les avantages du nouveau système commercial international ne profitent pas aux pays les moins avancés. L'on n'a pas encore progressé sur la voie d'une entière libéralisation des secteurs qui présentent un intérêt particulier pour ces pays, et les droits et obligations découlant des accords commerciaux multilatéraux sont caractérisés par un déséquilibre considérable. Les pays les moins avancés se trouvent confrontés à des droits élevés dans des secteurs clés comme les textiles et l'agriculture. En outre, les problèmes liés à différents aspects du Système généralisé de préférences et des autres préférences commerciales unilatérales ont limité la possibilité pour les pays les moins avancés de tirer parti du nouveau système commercial international. Aussi la délégation éthiopienne demande-t-elle instamment aux pays qui accordent des préférences d'élargir la gamme de produits auxquels celles-ci s'appliquent et d'éliminer les contingents et toutes les barrières non tarifaires qui entravent l'accès aux marchés des produits de base qu'exportent les pays les moins avancés. Dans l'application des accords commerciaux multilatéraux existants et lors des négociations futures, la communauté internationale devra veiller à ce que les obligations imposées aux pays les moins avancés tiennent compte du niveau de développement que ceux-ci ont atteint et de leur capacité de s'acquitter de ces obligations.

67. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés offrira à ces derniers et à leurs partenaires du développement une nouvelle occasion de renouveler leurs engagements. La Conférence devra permettre d'adopter des mesures efficaces, sur la base des principes de responsabilité partagée et de réelle solidarité, afin de freiner la marginalisation continue de ces pays. La Conférence ne doit pas être considérée comme une réunion de plus mais plutôt devra déboucher sur des engagements viables, tangibles, mesurables et orientés vers l'action. Les résultats de la Conférence devront être intégrés aux conclusions et aux plans d'action adoptés par les conférences qui se sont tenues récemment sous l'égide des Nations Unies et tenir compte de l'évaluation de leur application.

68. M. SUN (Cambodge), après avoir appuyé la déclaration formulée par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que le Cambodge attribue une grande importance aux questions liées au développement et aux activités en faveur des pays les moins avancés. Lorsque la Déclaration et le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés ont été adoptés à Paris en septembre 1990, la communauté internationale s'est engagée à aider ces pays à résoudre leurs problèmes économiques et de réformes structurelles et à revitaliser leur processus de développement. Le programme d'action met l'accent sur les mesures que la communauté internationale devait adopter pour éviter que la situation socio-économique des pays les moins avancés n'empire pendant les années 90. Or, malgré les engagements pris, les progrès

nécessaires sur la voie de la réalisation des objectifs généraux du Programme d'action n'ont pas été accomplis.

69. A l'échelle mondiale, nombreux sont les pays en développement dont le taux de croissance économique est resté très modeste en dépit des initiatives prises pour réformer leurs économies. La situation est plus critique encore dans les pays les moins avancés, qui sont confrontés à bien d'autres problèmes provenant de leurs propres difficultés internes, de caractère géographique ou autre, encore exacerbées par la dégradation de la situation économique entraînée par des facteurs internes et externes ainsi que par les effets dévastateurs de maladies comme l'infection par le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose. A tout cela, il faut encore ajouter la contraction de l'aide publique au développement et la charge représentée par la dette extérieure, qui font obstacle aux efforts que déploient les pays les moins avancés pour réformer et relancer leur économie.

70. Au seuil du nouveau millénaire, il est indispensable que la communauté internationale, et spécialement les pays développés, fassent porter toute leur attention sur la fourniture d'une assistance aux pays les moins avancés. Le Cambodge tient à réitérer son appui aux efforts déployés sur le plan international pour alléger le fardeau qui pèse sur les pays pauvres très endettés et accueille favorablement l'initiative qu'a approuvée à Cologne le Groupe des Huit pour réduire plus rapidement la dette de ces pays.

71. La délégation cambodgienne accueille avec satisfaction l'offre généreuse de l'Union européenne d'accueillir la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui aura lieu à Bruxelles en 2001, et espère que la Conférence sera une occasion d'examiner et d'évaluer les résultats obtenus pour pouvoir adopter des mesures concrètes tendant à régler les questions en suspens dans une perspective à long terme.

72. Le Gouvernement cambodgien s'est efforcé de promouvoir sa politique de développement. A cette fin, il a lancé en 1994 le Programme national de relèvement et de développement, qui définit les objectifs de développement à long terme et établit les priorités opérationnelles dans différents domaines d'importance capitale comme le renforcement de l'état de droit, l'amélioration de la situation du secteur public, en particulier dans les domaines des services de soins de santé et d'éducation, la promotion du développement rural, la lutte contre la pauvreté, la restructuration de l'économie, les investissements dans l'infrastructure et l'intégration de l'économie nationale à l'économie régionale et mondiale. Depuis la formation d'un nouveau gouvernement de coalition, le Cambodge progresse régulièrement vers une croissance dynamique dans le cadre d'un programme d'action bien articulé. Les réformes introduites ont permis d'atteindre pendant l'année en cours un taux de croissance du PIB de 4 %, l'inflation a baissé et le taux de change est resté stable. L'année précédente, en revanche, le taux de croissance du PIB n'a été que de 1 %.

73. Le Cambodge se propose d'atteindre un taux de croissance économique de 6 %, de ramener le taux d'inflation à 4 % et de maintenir le déficit extérieur de la balance des paiements à 13 % du PIB. Dans ce contexte, la délégation cambodgienne tient à exprimer sa reconnaissance à la communauté des donateurs pour le rôle important qu'ils ont joué dans la fourniture au Cambodge d'une

assistance de caractère général aux différents programmes et activités menés par le pays.

74. M. ADHIKARI (Népal), faisant sienne la déclaration formulée par le représentant du Guyana au nom du groupe des 77 et de la Chine, fait observer que le progrès des technologies de l'information a transformé la planète en un village mondial et a considérablement amélioré les perspectives de développement autonome des Etats. Malgré tout, le fossé de plus en plus profond qui sépare les pays développés des pays en développement continue de préoccuper sérieusement la communauté internationale et, bien que les nouvelles tendances à la mondialisation et à la libéralisation aient considérablement élargi les possibilités d'échanges et d'investissements et les perspectives de prospérité dans certains pays, la majorité des pays en développement devra apparemment aborder le nouveau millénaire sans pouvoir compter sur des ressources suffisantes pour satisfaire leurs besoins socio-économiques fondamentaux.

75. Les engagements pris par la communauté internationale lors des grandes conférences qui se sont tenues récemment sous les auspices des Nations Unies ont suscité de grands espoirs parmi les pays les moins avancés, mais les problèmes toujours plus graves que sont la pauvreté, la faim et la maladie, joints à la faiblesse des investissements étrangers directs et à la diminution de l'aide publique au développement, ont beaucoup compromis les efforts entrepris pour éliminer la pauvreté dans ces pays. Dans ce contexte, il est logique que les partenaires bilatéraux ou multilatéraux de développement soient instamment engagés à honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement et que les investissements étrangers directs soient encouragés dans les pays les moins avancés.

76. Le Népal mène actuellement son neuvième plan quinquennal, dont le seul objectif est d'éliminer la pauvreté grâce, entre autres, à la décentralisation, au renforcement des capacités institutionnelles, à l'accroissement du rôle des femmes, au développement agricole et à l'industrialisation des zones rurales. Le nouveau plan quinquennal a pour objectif de ramener le taux de pauvreté absolue dans le pays de 42 %, ce qu'il est actuellement, à 10 % sur une période de 20 ans, et ce malgré les difficultés existantes, comme la topographie du pays, la dispersion des populations et le manque d'accès à la mer, les moussons, les inondations, l'érosion et d'autres catastrophes naturelles. Il sera difficile pour le Népal de faire face à lui seul à toutes ces menaces, et il espère par conséquent pouvoir compter sur la coopération de ses partenaires du développement.

77. La délégation népalaise prend note de l'initiative de Cologne en vue de la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, qui a pour objet de réduire le fossé qui sépare les pays les plus riches des pays pauvres, mais considère que tous les pays les moins avancés sans exception doivent pouvoir en bénéficier. A ce propos, la délégation népalaise accueille avec satisfaction l'initiative qu'ont prise récemment les institutions de Bretton Woods de réorienter la Facilité d'ajustement structurel renforcée vers la croissance et la lutte contre la pauvreté.

78. C'est dans l'espoir que le Népal attend les résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui constituera l'instance la mieux appropriée pour évaluer la coopération apportée par la

communauté internationale à la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, et souligne que de nouvelles mesures concrètes et efficaces devront être adoptées pour faire face aux problèmes de ces pays et intégrer leurs économies à l'économie mondiale dans le cadre d'un système commercial global.

79. M. TIENDREBEOGO (Burkina Faso) déclare que la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés est une question qui revêt une grande importance pour son pays et, à ce propos, il s'associe à la déclaration faite par la délégation du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine ainsi qu'à celle faite par la délégation du Bangladesh.

80. A la veille du troisième millénaire qui, personne n'en doute, sera celui d'une révolution technologique sans précédent, il est encore, à travers le monde, des endroits où les termes "ordinateurs", "informatique" et "Internet" n'ont pas encore leur place dans le vocabulaire, et pourraient en être absents pendant longtemps encore. En Afrique subsaharienne, par exemple, la connectivité Internet ne représente que 0,1 % du taux de connectivité totale mondial. Dans cette région, tous les efforts tendent à satisfaire des besoins fondamentaux en matière de nutrition, de santé, d'eau potable et d'assainissement, entre autres.

81. Ce tableau est celui de beaucoup de pays en développement et, hélas, il est encore plus sombre dans les pays les moins avancés. Tel était déjà le cas dix ans auparavant, lorsque le Programme d'action a été adopté, mais le problème pour le développement de ces pays est aujourd'hui plus aigu que jamais, aggravé en outre qu'il est par les processus de mondialisation et de libéralisation.

82. En dépit des efforts entrepris par ces pays pour introduire des réformes macro-économiques et des programmes d'ajustement structurel et des réformes politiques - qui leur ont permis d'obtenir quelques résultats positifs - d'autres facteurs comme la diminution de l'aide publique au développement, la charge de la dette, l'insignifiance des flux financiers et la faible diversification de leur commerce se sont traduits par une accélération de la marginalisation.

83. La communauté internationale ne peut pas s'engager dans le XXI^e siècle sans que soit résolu le problème des 48 pays les moins avancés, car cela aurait des conséquences néfastes. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés sera un cadre idéal pour essayer d'intégrer ces pays à l'économie mondiale.

84. Il importe de réaffirmer les responsabilités partagées et de partenariat qui sous-tendent le Programme d'action et la Déclaration de Paris et, surtout, de leur donner un contenu réel et palpable sur la base des priorités dégagées par les bénéficiaires eux-mêmes. En tout état de cause, l'élimination de l'extrême pauvreté dans les pays les moins avancés au cours de la décennie à venir devrait être l'objectif principal.

85. Nul ne peut mettre en doute l'engagement des pays les moins avancés de promouvoir leur développement, et preuve en est la Déclaration adoptée par la neuvième Réunion ministérielle annuelle de ces pays (A/C.2/54/3), qui démontre la claire conscience qu'ont les pays les moins avancés de leur responsabilité

première dans la création des conditions internes favorables à leur développement. Mais, par-dessus tout, l'assistance de la communauté internationale est indispensable. Le Burkina Faso tient à exprimer sa satisfaction au système des Nations Unies pour l'attention particulière que ses organes ne cessent d'accorder aux besoins spécifiques des pays les moins avancés et, s'il est conscient des restrictions budgétaires drastiques auxquelles ils sont soumis, insiste sur la nécessité de renforcer les capacités humaines et financières de ces pays et de renoncer à tout pessimisme et à tout défaitisme pour faire en sorte que tous les pays puissent sortir du sous-développement.

86. M. KASANDA (Zambie), après s'être associé à la déclaration faite par la délégation du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que la mondialisation et la libéralisation ont entraîné avec elles des difficultés sociales et économiques complexes pour les pays les moins avancés. Afin de surmonter ces difficultés, ces pays ont, tout au long des années 90, continué à mettre en oeuvre des réformes politiques et économiques de très large portée. Si certains résultats macro-économiques positifs sont encourageants, la persistance de la pauvreté généralisée a démontré la fragilité et la vulnérabilité des structures économiques de ces pays ainsi que l'existence d'autres facteurs qui entravent le développement durable des pays les moins avancés.

87. La crise de la dette a asphyxié l'économie de nombre des pays les moins avancés. En outre, l'aide publique au développement, si indispensable à la relance des économies de ces pays et à la réduction de la pauvreté, ne cesse de diminuer. Les partenaires du développement doivent s'efforcer d'atteindre les objectifs convenus en matière d'aide publique aux pays en développement et aux pays les moins avancés. La Zambie est convaincue que, malgré tout, la communauté internationale pourrait faire beaucoup plus pour aider les pays les moins avancés à relancer leurs économies et à progresser sur la voie du développement durable et de l'expansion.

88. Les pays développés et les organismes d'assistance devraient revoir leur politique d'aide publique au développement et mieux tenir compte des besoins spécifiques des pays qui reçoivent cette aide. Il faut adopter des approches plus novatrices et plus souples qui soient nettement orientées vers la réalisation des objectifs fixés.

89. Pour relancer l'économie du pays, le Gouvernement zambien a, entre autres, adopté des mesures tendant à renforcer le secteur privé et à maximiser la contribution de ce dernier au développement du pays en général. Toutefois, les ressources générées localement n'ayant pas suffi à appuyer les stratégies axées sur le secteur privé, l'économie zambienne a encore besoin d'une assistance extérieure substantielle.

90. Simultanément, appartenant à la catégorie des pays les moins avancés, la Zambie reçoit pour l'essentiel des dons non remboursables, des crédits de l'Association internationale du développement et d'autres formes d'assistance semblables à des conditions très favorables. Toutefois, cette assistance doit être utilisée pour satisfaire les besoins fondamentaux des secteurs sociaux et ne peut pas venir compléter les capitaux dont a besoin le secteur privé. Il est paradoxale que le secteur privé lui-même, dont on attend qu'il devienne le moteur de la croissance, ne puisse pas avoir accès directement à cette

assistance, qui est essentiellement un financement dont a besoin le pays pour promouvoir son développement. Ce dilemme est une des raisons pour lesquelles la Zambie souhaiterait que l'aide fournie aux pays les moins avancés soit plus souple et plus novatrice. L'aide à des conditions de faveur pourrait être restructurée sans que cela aille nécessairement à l'encontre du principe de la satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme.

91. M. KONDO (Japon) déclare que son pays a pris note de la Déclaration adoptée par les ministres des pays les moins avancés lors de leur neuvième réunion annuelle. La conclusion concertée 457 (XLVI), approuvée par le Conseil du commerce et du développement à sa 46e session indique les faiblesses structurelles qui affectent la capacité de production et la compétitivité des pays les moins avancés, et qui sont notamment les carences des infrastructures matérielles, l'insuffisance de la mise en valeur des ressources humaines et le manque de ressources par rapport aux besoins en matière d'investissement.

92. Le Gouvernement japonais souhaite continuer d'appuyer la création de possibilités nouvelles pour les pays les moins avancés et de les aider à s'intégrer au système commercial multilatéral. Il y a lieu de rappeler à ce propos le Programme d'action de Tokyo relatif au développement de l'Afrique, où il est dit que les pays les moins avancés ont la responsabilité principale d'éliminer ou de réduire les contraintes qui affectent leur offre.

93. Le Japon accorde une grande importance à la tenue de la troisième Conférence et est disposé à coopérer étroitement avec le Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement. Dans un autre ordre d'idées, il est décourageant que le Conseil du commerce et du développement n'ait pas reçu à temps le rapport sur la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés qui était censé servir de base à ses débats. Il est évident que le Bureau du Coordonnateur spécial doit être renforcé pour qu'il puisse s'acquitter comme il convient de ses tâches et faciliter le processus de préparation de la Conférence. A ce propos, le Japon tient à rendre hommage à l'Union européenne pour le concours précieux qu'elle apporte à ce processus.

94. Si l'on veut que les pays les moins avancés puissent s'intégrer au système commercial multilatéral, il est indispensable de renforcer et d'améliorer la coopération technique en matière de commerce et de continuer de promouvoir la coordination et la cohérence de l'action des organismes, des pays qui réalisent des programmes et de la communauté d'Etats donateurs qui participent à la mise en place du cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce.

95. M. AHO-GLELE (Bénin), après avoir souscrit à la déclaration formulée par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les pays les moins avancés demeurent aux prises avec le phénomène structuré et multidimensionnel qu'est la pauvreté. En dépit des objectifs fixés dans le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et des efforts et sacrifices qu'ont faits ces pays, leur situation est toujours plus alarmante en comparaison de celle des autres pays en développement. Ainsi, pendant les années 90, le nombre de pays faisant partie de la catégorie des pays les moins avancés est passé de 42 à 48.

96. Bien que la communauté internationale se soit engagée à mettre en oeuvre le Programme d'action sur la base du principe de la responsabilité partagée et du partenariat et à accroître considérablement l'assistance destinée aux pays les moins avancés, les priorités de ces derniers ne sont pas respectées dans la fourniture de l'aide étant donné que celle-ci est orientée vers les secteurs choisis par les donateurs. Par exemple, rien ne sert d'accorder des préférences commerciales pour élargir l'accès de ces pays aux marchés si ceux-ci continuent de ne pas avoir les capacités de production nécessaires. De toute évidence, il faut commencer par adopter des mesures consistant à renforcer fondamentalement les capacités de production, qui devront porter sur les facteurs de production que sont la terre, le capital, le travail et le savoir-faire.

97. Le Bénin se félicite de ce que les pays développés aient décidé de consacrer 0,15 % de leur PNB à l'aide publique au développement. Il félicite les pays qui ont atteint cet objectif et leur demande de persévérer. Le Bénin considère que cette assistance doit être destinée aux programmes prioritaires retenus par les pays les moins avancés eux-mêmes et servir à promouvoir la coopération technique entre pays en développement. Le Bénin reste confiant que la troisième Conférence sur les pays les moins avancés tiendra compte des préoccupations de ces pays et opérera de manière hardie les transformations nécessaires pour que ces pays puissent sortir de la grave situation dans laquelle ils sont plongés.

98. M. HENNINGSTAD (Norvège) fait observer que dix ans après l'adoption du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, la situation économique de ces pays ne s'est guère améliorée. Aussi la communauté internationale doit-elle coopérer étroitement avec les pays les moins avancés pour les aider à suivre des politiques macro-économiques rationnelles, à améliorer la transparence et la gouvernance, à combattre la corruption et à promouvoir les droits de l'homme et à parvenir ainsi à la stabilité politique et au développement économique. Il faut que ces pays puissent sortir du cercle vicieux de guerres civiles, de sous-développement et de marginalisation, et ils ont pour cela besoin d'une aide publique au développement.

99. L'on ne peut donc que regretter que si rares soient les pays qui respectent l'objectif convenu en matière d'aide publique au développement, et plus rares encore ceux qui ont atteint l'objectif consistant à consacrer plus de 0,2 % de leur PNB aux pays les moins avancés. Le Nord doit fournir au Sud une aide publique au développement accrue. Aussi le Gouvernement norvégien s'efforcera-t-il d'accroître son aide au développement, à laquelle il affecte déjà 0,9 % du PNB. Par ailleurs, les ressources disponibles aux fins du développement devraient être utilisées plus efficacement, par exemple en cessant de lier l'assistance à des conditions déterminées.

100. Un des principaux obstacles au développement économique et social des pays les moins avancés est le fardeau que la dette représente pour eux. Aussi la Norvège, qui a élaboré une stratégie d'allègement de la dette, se félicite-t-elle des décisions qui ont été adoptées par les institutions de Bretton Woods pour alléger davantage la dette des pays pauvres très endettés. Il est indispensable de mobiliser des ressources suffisantes pour mettre en oeuvre cette initiative, et tous les intéressés, y compris les pays du Groupe des 77, devront y contribuer, selon une formule raisonnable et transparente.

101. Il est inquiétant que les pays les moins avancés soient si peu représentés sur les marchés internationaux et que leurs recettes d'exportation soient si vulnérables aux éléments extérieurs. La Norvège considère qu'il faut non seulement faciliter l'accès de ces pays aux marchés, mais aussi leur fournir une assistance technique pour promouvoir leurs échanges. Il importe par conséquent que les organismes compétents des Nations Unies coopèrent étroitement dans ce domaine avec l'Organisation mondiale du commerce. Il est évident que les pays les moins avancés ont besoin d'un climat international propice pour s'adapter à la nouvelle économie mondiale et qu'il faut mettre en oeuvre des stratégies comme celle formulée par la Norvège pour appuyer le secteur privé de ces pays.

102. La Norvège attache beaucoup d'importance au processus de préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, dans lequel la CNUCED jouera un rôle capital. Cependant, il importe beaucoup aussi que les autres organismes des Nations Unies et, comme cela va de soi, les pays intéressés participent à ce processus.

103. M. MURAT (Haïti) appuie la déclaration formulée par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine et dit que l'élaboration du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés a permis de mesurer l'ampleur des défis auxquels font face un grand nombre de pays situés à la périphérie de l'économie mondiale. Elle a en outre été l'occasion de mettre en place des mesures visant à éviter une détérioration des conditions de vie déjà précaires dans ces sociétés.

104. Le Gouvernement haïtien attache une importance toute particulière à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et croit que, si l'on veut que la Conférence soit couronnée de succès, il importe de mobiliser tous les organes, organismes et organisations du système des Nations Unies de manière qu'ils apportent une contribution concrètes aux différents réunions préparatoires et à la Conférence elle-même. Les organisations régionales et les partenaires bilatéraux et multilatéraux des pays les moins avancés, de leur côté, devront appuyer le secrétariat de la Conférence en mettant à sa disposition les ressources financières et techniques dont il aura besoin. La participation des pays les moins avancés à tous les travaux préparatoires de la Conférence revêt une grande signification. A ce propos, Haïti se félicite de ce que le Secrétaire général puisse appuyer cette participation au moyen de ressources extrabudgétaires.

105. Les graves problèmes auxquels sont confrontés les pays les moins avancés sont très inquiétants, tel est en particulier le cas de la réduction considérable du courant d'aide au développement. L'appel que ces pays ont lancé pour faire en sorte que l'aide au développement soit accrue représente un acte de foi dans la solidarité internationale, condition essentielle de leur intégration à l'économie mondiale. Un autre de ces graves problèmes est la charge de la dette. Outre l'allègement de la dette pour tous les pays les moins avancés, Haïti plaide pour un assouplissement des critères de participation à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

106. La mondialisation et la libéralisation de l'économie ont de sérieuses répercussions sur les pays les moins avancés, dont les efforts qu'ils ont déployés pour s'intégrer au commerce international se sont heurtés à de graves difficultés. Bien qu'ils aient adhéré à différents accords commerciaux, leur

participation aux échanges mondiaux est de plus en plus insignifiante. Il importe par conséquent de modifier un système qui rend impossible une répartition équitable des coûts et des avantages de la mondialisation et d'entreprendre un examen honnête et objectif des problèmes de développement pour pouvoir satisfaire les besoins des pays pauvres.

107. Bien que la situation des pays les moins avancés soit due dans une large mesure à certains facteurs propres à leurs systèmes de gestion, l'on ne saurait méconnaître l'impact négatif sur ces pays de facteurs exogènes comme la dégradation des termes de l'échange et l'effritement des préférences tarifaires. Il faut espérer que lors de la prochaine série de négociations commerciales qui doivent s'ouvrir sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, il sera tenu compte de la nécessité de faire en sorte que les pays pauvres participent davantage au commerce international. Dans ce contexte, il est indispensable de fournir une assistance technique à ces pays afin de renforcer leurs capacités de négociation.

108. M. AVRAMENKO (Fédération de Russie) constate que, pendant les années 90, les pays les moins avancés n'ont pas prospéré autant qu'on l'espérait. Il y a certes eu des progrès, mais ceux-ci ne peuvent aucunement être considérés comme suffisants. Ces pays se sont heurtés à des situations difficiles, parmi lesquelles il y a lieu de citer les catastrophes naturelles, la chute des cours des produits de base, une conjoncture économique difficile et les conséquences de la mondialisation.

109. Il ne fait aucun doute que, pour pouvoir mener à bien leurs efforts de développement, les pays les moins avancés ont besoin de l'aide de la communauté internationale. Ces pays doivent diversifier leur économie pour réduire leur vulnérabilité et essayer d'attirer des investissements étrangers, ils doivent redoubler d'efforts dans les domaines de l'éducation et de la valorisation des ressources humaines et ils doivent adopter des politiques de nature à favoriser le développement.

110. Lors d'un récent séminaire qui a rassemblé les Ministres du commerce des pays les moins avancés, il a été souligné que l'aide promise à ces pays ne s'était pas matérialisée et que les politiques et programmes prévus n'avaient pas pu être menés à bien, ce qui, parfois, avait eu des effets très négatifs. Les participants à ce séminaire ont insisté sur le fait qu'il fallait promouvoir l'intégration de ces pays à l'économie mondiale et leur permettre d'avoir librement accès aux marchés. Les participants ont souligné aussi la nécessité de promouvoir les secteurs d'exportation et de mettre en place l'infrastructure nécessaire pour améliorer la productivité et la compétitivité.

111. Pour contribuer à améliorer la situation des pays les moins avancés, il faudra accroître l'aide publique au développement et adopter des mesures pour réduire leur dette extérieure. L'Assemblée générale a approuvé la convocation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à l'occasion de laquelle seront évalués les résultats de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action en faveur de ces pays et seront étudiées des questions comme la dette, le commerce, les politiques nationales et internationales et les mesures de nature à contribuer au développement durable de ces pays.

112. M. ZHU GUANGYAO (Chine) exprime sa préoccupation devant les graves difficultés économiques que traversent les pays les moins avancés. Ces dernières années, par suite de la chute des cours des produits de base, de la contraction de l'aide publique au développement et du problème représenté par la charge de la dette, et en raison aussi des effets de la crise financière, la situation économique de ces pays ne s'est pas améliorée tandis que les processus de mondialisation et de libéralisation non seulement n'ont eu aucun effet bénéfique pour eux mais ont encore aggravé le risque pour ces pays d'être chaque jour plus marginalisés.

113. La communauté internationale, et en particulier les organismes du système des Nations Unies, ont tenu des réunions sur la question des pays les moins avancés et ont élaboré des programmes et des plans d'action mais il est évident, dans cette dernière année de la décennie, que les engagements pris sont restés lettre morte et que les objectifs fixés n'ont pas été réalisés. L'on peut dire sans guère avoir de chances de se tromper que le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés ne sera pas pleinement mis en oeuvre.

114. La Chine espère néanmoins qu'il sera élaboré à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés un programme d'action qui donne un élan nouveau à la coopération internationale avec ces pays. Les pays développés doivent revoir leurs politiques dans le contexte de la mondialisation et de la situation actuelle des pays les moins avancés et refléter les préoccupations que leur causent ces pays dans des mesures efficaces.

115. Dans le domaine du commerce, il faut appuyer énergiquement le renforcement des capacités commerciales des pays les moins avancés grâce à une coopération technique, et notamment à un appui à la réforme des régimes d'importation et d'exportation, à la mise en place de réseaux d'information commerciale, au renforcement des capacités d'exportation et à la diversification des produits de base, autant de domaines dans lesquels l'OMC, la CNUCED, le Centre du commerce international et les différentes institutions économiques régionales doivent jouer un rôle de premier plan. Il faut en outre offrir à ces pays un plus large accès aux marchés et mettre en place un mécanisme transparent et efficace de détermination des prix des produits de base, faire face à l'érosion des préférences commerciales et à l'existence de nombreux obstacles tarifaires et non tarifaires, tirer parti de la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales pour libéraliser le commerce des produits agricoles, qui revêtent une importance vitale pour les pays les moins avancés, et promouvoir l'application de l'Accord sur les textiles et l'habillement.

116. Etant donné que la contraction de l'aide publique au développement et le fardeau que représente leur dette sont deux des principaux problèmes auxquels se heurtent les pays les moins avancés, il faut que les pays développés accroissent leur assistance technique et financière, sans la lier à des considérations politiques, et que les organismes des Nations Unies élargissent les possibilités de financement et fournissent toute l'aide possible à ces pays. C'est avec satisfaction, dans ce contexte, qu'il faut accueillir les nouveaux engagements qu'ont pris les Etats créanciers et les institutions internationales intéressées pour alléger la dette des pays pauvres très endettés, engagements qui devront être honorés selon les modalités les mieux appropriées.

117. Le revenu par habitant de la Chine dépasse légèrement 700 dollars. La Chine est un pays en développement où plus de 50 millions d'êtres humains vivent dans la pauvreté absolue. Cependant, même avec ses ressources financières limitées, la Chine a fourni une assistance technique et économique bilatérale à un grand nombre de pays en développement, et spécialement aux pays les moins avancés. L'aide fournie jusqu'à présent à ces pays a dépassé 2 milliards de dollars, répartis en plus d'un millier de projets. La Chine continuera, à la mesure de ses possibilités, à fournir une assistance aux pays les moins avancés.

118. M. KIWANUKA (Ouganda), après s'être associé à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait observer que les objectifs de caractère général énoncés dans la Déclaration de Paris et dans le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés n'ont pas été réalisés dans la plupart de ces pays. En outre, les pays les moins avancés sont confrontés à de nouveaux défis dans les efforts qu'ils font pour s'adapter à l'environnement international qu'ont rendu plus compliqué la mondialisation, la libéralisation et les progrès rapides de la science et de la technologie. Aussi n'est-il pas surprenant que le nombre de ces pays ait augmenté plutôt que de diminuer.

119. La participation des pays les moins avancés au marché mondial, qui s'est considérablement développée depuis le cycle d'Uruguay, est tombée à 0,4 % en 1977 contre 0,8 % en 1975. Le PIB de ces pays s'est accru de 4,7 % en 1997, contre 5,1 % et 6,2 % en 1995 et 1996 respectivement. Cette situation a été aggravée encore par la diminution continue de l'aide publique au développement, le peu de progrès réalisés sur la voie de la diversification économique, la chute des prix des produits de base, l'encours de la dette et un accès insuffisant aux capitaux et à la technologie. Simultanément, l'infrastructure physique et institutionnelle des pays les moins avancés, ainsi que leurs ressources humaines, ont continué de se dégrader par suite de l'insuffisance des investissements. L'on peut dire par conséquent que la transformation économique des pays les moins avancés a été trop lente pour que leur situation se transforme à des égards décisifs et puisse ainsi faciliter leur intégration à l'économie mondiale comme prévu dans le Programme d'action. Malgré tout, nombre de pays les moins avancés sont dotés d'importantes ressources naturelles et offrent parfois d'intéressantes possibilités d'investissement.

120. En dépit de ces difficultés, les pays les moins avancés dans leur ensemble abordent le nouveau millénaire avec optimisme et remercient leurs principaux partenaires de développement et tous les pays en développement de la solidarité dont ils ont fait preuve à leur égard. Ils reconnaissent également l'oeuvre remarquable que mène le système des Nations Unies, avec la CNUCED comme centre de coordination des activités en faveur des pays les moins avancés. Ils sont conscients également de la contribution positive et concrète représentée par l'adoption de mesures comme celles qui sont prévues dans le Cadre intégré pour l'assistance technique à l'appui du commerce et les activités liées au commerce des pays les moins avancés qu'a approuvé l'Organisation mondiale du commerce.

121. Pour appuyer ces initiatives et les mettre en oeuvre intégralement, il faut adopter d'autres mesures en matière d'accès aux marchés. A ce propos, la délégation ougandaise demande instamment à la troisième Conférence ministérielle de l'OMC qui doit se tenir à Seattle d'adopter des mesures concrètes en ce qui concerne l'accès garanti et en franchise aux marchés, l'application intégrale et efficace de la Déclaration de Marrakech et des décisions ministérielles sur les

mesures à prendre en faveur des pays les moins avancés et l'octroi à ces pays d'un traitement spécial et différencié en tant que partie intégrante du système commercial multilatéral.

122. La délégation ougandaise est satisfaite des préparatifs de la troisième Conférence qui ont été menés jusqu'à présent et félicite le Gouvernement sud-africain, la CNUCED et le PNUD d'avoir parrainé la réunion des pays les moins avancés sur le commerce qui s'est tenue à Sun City. En outre, elle accueille favorablement l'offre de l'Union européenne d'accueillir à Bruxelles en 2001 la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le processus de préparation de cette réunion devra rester large et encourager la participation de tous les intéressés.

123. Mme ONOH (Nigéria), après avoir appuyé la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, remarque que les intentions louables reflétées dans la Déclaration de Paris ne se sont pas réalisées pour les pays les moins avancés en dépit des efforts déployés par la CNUCED, les autres organismes des Nations Unies et ces pays eux-mêmes. Cette situation est imputable à l'insuffisance de l'aide fournie par la communauté internationale en matière d'aide publique au développement, l'accès aux marchés, l'allègement de la dette et dans d'autres domaines semblables. L'aide publique au développement ne cesse de diminuer et est tombée au plus bas. Faute de ressources suffisantes, aucun programme d'ajustement structurel, quelle qu'en soit la nature, ne peut donner les résultats requis. D'une manière générale, la majorité des pays les moins avancés demeurent tributaires des produits de base, dont les cours ont chuté ces dernières années, ce qui est encore venu réduire les recettes de ces pays. Aussi n'est-il pas surprenant que la mise en valeur des ressources humaines, condition préalable indispensable au développement, ait été affectée. Il ne faut pas perdre de vue que la formation d'une génération exige 20 ans au moins, réalité dont doivent tenir compte toutes les politiques visant à promouvoir le développement des ressources humaines.

124. Un autre élément dont il faut tenir compte est l'impact du fardeau de la dette qui pèse sur les économies des pays les moins avancés. S'il y a lieu de se féliciter de l'initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés, son impact se fait encore attendre. Même compte tenu de l'amélioration des initiatives prises en faveur des pays pauvres très endettés, les conditions à remplir pour pouvoir en bénéficier demeurent très compliquées et ne sont pas suffisamment souples pour nombre de pays qui devraient en bénéficier sans tarder.

125. Nul n'ignore que les pays les moins avancés sont en réalité tous exportateurs nets de capitaux sous forme du service de la dette ainsi que par suite des prix exorbitants des articles manufacturés importés en comparaison des prix réduits qu'ils peuvent tirer des produits de base exportés. Il s'agit manifestement là d'une relation d'exploitation et d'inégalité qui ne saurait perdurer indéfiniment. Il y a lieu de signaler par ailleurs qu'en 1997, dix pays ont reçu environ 75 % du total des investissements étrangers directs dans les pays en développement et qu'en Afrique, les flux financiers officiels restent supérieurs aux apports de capitaux privés, ce qui ne contribue guère à améliorer la situation actuelle.

126. L'accès des pays les moins avancés aux marchés est un autre domaine dans lequel des mesures correctives s'imposent. Lors de la réunion qu'ont tenue les dirigeants du Fonds monétaire international le 28 octobre, cette question a été examinée en détail. Il est évident que si l'on veut que la situation des pays les moins avancés change véritablement, un effort concerté est indispensable. Les mesures qu'il faut adopter pour éradiquer la pauvreté sont bien connues. Malgré tout, l'objectif consistant à éliminer la pauvreté d'ici à 2006 qui a été fixé par l'Organisation des Nations Unies semble s'éloigner de plus en plus étant donné que le nombre de pauvres dans le monde est actuellement plus élevé que ce qu'il était lorsque le Programme d'action a été adopté. En outre, au lieu d'essayer de remédier à cette situation, l'on s'est contenté de remplacer l'objectif qu'était l'éradication de la pauvreté par un autre objectif consistant simplement à réduire la pauvreté d'ici à 2015. Cette situation met clairement en relief l'insuffisance de la volonté collective de la communauté internationale de venir en aide aux plus nécessiteux.

La séance est levée à 18 h 35.